

N°2025/059

Arrondissement
de BRIANCON

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Commune du MONETIER-LES-BAINS

A R R E T E

Portant autorisation de tir de feux d'artifices,

Le Maire du MONETIER LES BAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.1, L2212-2 et L 2222-24 ;

Vu les certificats préfectoraux de qualification au tir de feux d'artifices délivrés à Monsieur Eric HARFI pour l'entreprise EFC EVENEMENTS ;

Vu l'attestation d'assurance délivrée par la compagnie GENERALI attestant que la société EFC EVENEMENTS est assurée par contrat contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale qu'elle peut encourir lors de l'exécution des travaux qui lui sont confiés et du fait de ces travaux ;

Vu l'organisation des spectacles pyrotechniques, dans le cadre des animations organisées par l'Office de Tourisme Serre Chevalier Vallée, **le mercredi 19 février 2025, le mercredi 26 février 2025 et le mercredi 5 mars 2025** sur le territoire de la Commune du Monêtier-les-Bains, domaine concédé ;

Vu l'autorisation préfectorale en date du 11 février 2025 ;

A R R E T E

Article 1 - Le spectacle pyrotechnique est autorisé **le mercredi 19 février 2025, le mercredi 26 février 2025 et le mercredi 5 mars 2025 entre 18h30 et 19h30** sur le site de Pré-Chabert, domaine concédé, Le Monêtier les Bains.

Article 2 – Toutes les mesures de sécurité pour protéger le public et notamment pour l'éloigner de l'aire de tir devront être prises par l'artificier.

Article 3 - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée
- SCV Domaine Skiable, service des pistes
- L'Artificier

Fait au MONETIER LES BAINS, le 17 février 2025

Le Maire

Jean-Marie REY

